

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 09/12/06

DIRECTION DE LA  
REGLEMENTATION ET  
DES LIBERTES  
PUBLIQUES

Bureau des Elections et de la  
Police Générale

PREF66/DRLP/BEPG/

affaire suivie par :

Cathy VILE

Document

Tél. : 04.68.51.66.34

Fax : 04.68.51.66.29

cathy.vile@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL n° 5645/06  
Fixant la période des soldes d'hiver pour l'année 2007  
dans le département des Pyrénées-Orientales

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code du commerce,

VU le code de la consommation ,

VU le décret n°96-1097 du 16 décembre 1996 modifié, pris pour l'application de la loi n°96-603 du 5 juillet 1996,

VU le résultat des consultations auxquelles il a été procédé le 4 décembre 2006, et les avis émis à cette occasion tant par les organisations professionnelles, que par les associations de consommateurs agréées,

SUR PROPOSITION de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,

- ARRETE -

**Article 1<sup>er</sup>** – La période des soldes d'hiver 2007 est fixée du **10 Janvier à 8heures, au 17 Février 2007**, soit cinq semaines.

**Article 2** – Ces soldes sont exemptées du régime d'autorisation et la période retenue ne pourra, en aucun cas, excéder la période fixée à l'article 1 ci-dessus.

**Article 3** – Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Monsieur le Directeur départemental de la Concurrence de la Consommation et de la répression des Fraudes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

LE PREFET

Pour le Prefet et par délégation  
et pour le Secrétaire Général

arrêté n° 5645/06

Les soldes d'hiver

0046

Didier SALVI

Adresse Postale : 24, quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : Internet : WWW.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr  
contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr